

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DL	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N°550-2012/ARR/DJA

du : 19/03/2012

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 3402-2011/ARR/DJA du 10 novembre 2011 portant délégation de signature en matière financière

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

**LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD
ORDONNATEUR DU BUDGET DE LA PROVINCE SUD**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 06-89/APS du 21 juillet 1989 portant création du secrétariat général et des directions de l'administration de la province Sud et fixant les missions du secrétaire général ;

Vu l'arrêté n° 10496-2009/ARR/DJA/SAJGD du 8 mai 2009 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur ;

Vu l'arrêté n° 3402-2011/ARR/DJA du 10 novembre 2011 ;

Vu le rapport n°456-2012/ARR/DJA du 29 février 2012,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'alinéa 7 de l'article 15 de l'arrêté du 10 novembre 2011 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« b) par madame Agnès LETELLIER, chef du service des aides aux personnes, pour les affaires relevant de son service ; ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.